

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 2 MAI 1866.

Rapport de la Commission des Travaux publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département des Travaux publics un crédit spécial de 150,000 francs pour achat du mobilier, du matériel et de l'outillage nécessaires à l'exploitation des lignes de Hal à Ath, Tournai à Blandain, Braine-le-Comte à Gand et Bruxelles à Louvain.

(Voir les Nos 117 et 133 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron MAZEMAN, Vice-Président; le Baron DE WOELMONT, le Baron OSY, le Baron DE LABBEVILLE, et le Duc d'URSEL, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi a pour objet d'ouvrir, au Budget des Travaux publics, un crédit spécial de 150,000 francs.

Ce crédit, par la nature des dépenses qu'il est destiné à couvrir, n'a pu être compris dans les évaluations budgétaires.

Il s'agit de pourvoir aux frais d'installation et d'outillage de 17 stations établies sur un parcours de 133 kilomètres. Ces frais se répartissent de la manière suivante :

Mobilier des bureaux et salles d'attente, appareils d'éclairage et de chauffage, matériels nécessaires aux stations, engins pour le pesage, le chargement et le déchargement des marchandises fr. 100,000

Outillage pour l'entretien des voies et dépendances, lanternes pour signaux, pièces de rechange et objets divers 50,000

Votre Commission a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité des membres présents, l'adoption du Projet de Loi.

Le Vice-Président,
MAZEMAN DE COUTHOVE.

Le Rapporteur,
Duc D'URSEL.